

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. ch. I-13.3), à l'effet que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, le 14 octobre 2025, à titre de projet, les Règles de fonctionnement du Conseil d'administration du CSSMB.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de règles de fonctionnement peut le faire en se présentant au Service des affaires juridiques et corporatives du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys au 1100, boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, ou en adressant une demande à secretaire.generale@cssmb.gouv.qc.ca

Ces règles, avec ou sans modification, seront adoptées, lors de la séance du Conseil d'administration du 9 décembre 2025.

Me Marie-Hélène Lambert
Secrétaire générale
1100, boulevard de la Côte-Vertu
Saint-Laurent, Québec H4L 4V1

Donné à Saint-Laurent, ce 17 octobre 2025.